



MÉMOIRE

CONSULTATION SUR LE PROJET DE LOI N°86

SOMMAIRE EXÉCUTIF DES PROPOSITIONS

Le projet de loi présente plusieurs modifications à la situation actuelle. Ces modifications devraient, selon nous, viser 3 objectifs. Le législateur devra s'assurer que la poursuite de ces objectifs se fera toujours au service de la **réussite éducative des élèves** :

1) Une meilleure représentativité sur chaque conseil scolaire des points de vue des différents acteurs impliqués dans l'école

- Présence des jeunes
- Présence des ordres d'enseignement
- Présence diverses de parents
- Présence du milieu des affaires et de l'entrepreneuriat

2) L'amélioration des conditions favorisant l'intensité, la qualité et la continuité de l'engagement des détenteurs de pouvoirs.

Nous recommandons :

- **de maintenir une rémunération des membres ;**
- **de maintenir les mandats de 5 ans (ou minimalement 4 ans) ;**
- **de ne pas maintenir** l'article 153.2 qui stipule que « toute personne intéressée doit être appuyée par un organisme actif au niveau national ou local dans le milieu pour lequel il pose sa candidature ». Nous croyons fermement que cette condition de candidature aura 2 effets :
 - isoler des candidats potentiels qui ne sont pas représentés par un organisme ;
 - créer, dans certains cas, des conflits d'intérêts importants.

3) L'allègement et l'assouplissement des processus décisionnels tout en valorisant davantage les enseignants.

- Assurer que ce projet de loi vise d'abord et avant tout à **améliorer la réussite éducative des élèves.**
- Il faut non seulement **valoriser les enseignants**, mais également les **soutenir et les outiller** quand ils innovent dans leur enseignement.



I. PRÉSENTATION DE FUSION JEUNESSE

Fusion Jeunesse est une organisation créée au Québec en 2009 par Gabriel Bran Lopez, un jeune entrepreneur social né au Guatemala, qui a grandi à Montréal et qui a choisi de s'investir afin de développer **une nouvelle formule performante d'intervention en persévérance scolaire.**

Le conseil d'administration de Fusion Jeunesse est présidé par L. Jacques Ménard, Président de BMO Groupe financier Québec et regroupe plusieurs personnalités dont John Parisella, Jacques Nantel, Michèle Audette, Kathy Assayag et Olivier Marcil. Avec plus de **200 employés** et des interventions reconnues implantées auprès de **12 000 jeunes**, à toutes les semaines dans **92 écoles primaires et secondaires défavorisées du Québec**, dont plusieurs dans les communautés inuites et des Premières Nations, et considérant les résultats d'évaluation et l'intérêt exprimé par plusieurs institutions gouvernementales de partout dans le monde, Fusion Jeunesse a développé, en toute humilité, l'un des modèles d'intervention les plus complets et les plus efficaces en persévérance scolaire.

L'éducation du futur : un modèle efficace et innovant qui renforce l'adéquation formation-emploi tout en luttant contre le décrochage scolaire

La formule est à la fois **simple** dans sa conception et **innovante** dans son application. Fusion Jeunesse embauche des **étudiants universitaires** (ou récents diplômés), à titre de coordonnateurs de projet, afin d'implanter et de soutenir des projets qui **motivent les jeunes à risque** à se surpasser de façon créative, qui les stimulent à s'impliquer davantage dans leur réussite scolaire et qui suscitent leur sentiment d'appartenance à l'école. Fusion Jeunesse offre un portfolio de **10 domaines de projets** : *Création de jeux vidéo, Robotique, Design de mode, Entrepreneuriat, Arts et Culture, Science et technologie, Média et cinéma, Design de l'environnement, Saines habitudes vie et Leadership.*

Le programme est toujours opéré entre les murs de l'école, **en classe ET en parascolaire**, en collaboration étroite avec l'équipe-école, question de renforcer une perception positive et accueillante de l'école chez les jeunes. Les projets sont développés sur le principe de l'**apprentissage expérientiel**, c'est-à-dire que les jeunes sont accompagnés toute l'année scolaire dans le but de produire une création qu'ils présentent en fin d'année.

projets sont développés sur le principe de l'**apprentissage expérientiel**, c'est-à-dire que les jeunes sont accompagnés toute l'année scolaire dans le but de produire une création qu'ils présentent en fin d'année.

Afin de renforcer l'impact des projets sur le rendement scolaire, nous avons également développé avec l'aide d'anciens directeurs d'école à la retraite, une **plateforme d'apprentissage en lien avec le programme pédagogique** pour chaque domaine. Cet outil facilite le travail des jeunes universitaires et des enseignants, car il effectue tous les liens avec la transmission des connaissances et le développement des compétences du **Programme de formation de l'école québécoise**, une complémentarité qui facilite les collaborations efficaces. Le projet vise cependant toujours à développer la créativité du jeune, en lui demandant par exemple de créer une collection de vêtements féminins et masculins, de produire un robot capable de participer à une compétition sportive, de programmer un jeu vidéo à caractère historique, de produire une maquette illustrant des recommandations pour transformer un espace public, issues d'une consultation publique organisée dans leur école, d'écrire un opéra ou une composition musicale, de réaliser un court-métrage ou de mettre sur pied une petite entreprise.

Au-delà du mentorat

Notre programme va au-delà du mentorat. Les étudiants universitaires travaillent entre **10 et 30 heures par semaine** auprès des jeunes durant toute l'année scolaire (**34 semaines**). Les jeunes universitaires développent des projets dans leur domaine d'étude avec des élèves, et surtout, forgent des relations positives et significatives avec eux, agissant à titre de modèles et offrant **un accompagnement continu et individualisé**.

De plus, nous associons à chaque projet des entreprises de l'industrie. Ces entreprises délèguent parmi leurs employés des mentors qui se rendent entre 2 et 20 fois dans les écoles afin de conseiller les jeunes dans la réalisation de leur projet. Ces entreprises y voient une occasion d'offrir à leurs employés une activité de bénévolat d'expertise qui les mobilise et d'investir dans leur relève de main d'œuvre tout en exerçant pleinement leur responsabilité sociale.

Fusion Jeunesse offre donc un **continuum** d'interventions allant de l'école primaire à l'industrie, renforçant ainsi l'adéquation formation-emploi tout en luttant contre le décrochage scolaire. Ce type de présence à long terme, jumelée à **une collaboration hebdomadaire avec les enseignants et le personnel de l'école**, nous permet de travailler dans une **perspective d'engagement et de coopération**. Pour former les groupes, nous ciblons les jeunes à risque de décrochage avec les directions et les enseignants et nous favorisons l'intégration d'une minorité d'élèves qui ne sont pas à risque de décrochage pour créer un effet levier et une émulation positive.

II. RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Le projet de loi présente plusieurs modifications à la situation actuelle. Ces modifications devraient, selon nous, viser 3 objectifs. Le législateur devra s'assurer que la poursuite de ces objectifs se fera toujours au service de la **réussite éducative des élèves** :

- **Une meilleure représentativité sur chaque conseil scolaire des points de vue des différents acteurs impliqués dans l'école**
- **L'amélioration des conditions favorisant l'intensité, la qualité et la continuité de l'engagement des détenteurs de pouvoirs.**
- **L'allègement et l'assouplissement des processus décisionnels tout en valorisant davantage les enseignants**

III. EXPOSÉ GÉNÉRAL

Ce mémoire vise à partager les réflexions de Fusion Jeunesse sur certains aspects du projet de loi, en lien avec son expérience dans les écoles depuis maintenant 7 ans. Il nous importe de mentionner d'emblée que nous avons toujours maintenu d'excellentes relations avec les commissions scolaires. Nous apprécions la vision d'ensemble qu'elles nous proposent sur leurs milieux et leur capacité à nous orienter afin de développer des actions porteuses. Elles ont toutes été d'excellents partenaires pour développer des projets et se sont toujours montrées très efficaces dans la gestion de ces projets.

Cependant, tout système pouvant être constamment amélioré, nous sommes heureux de contribuer à la réflexion en partageant notre point de vue sur les pistes d'amélioration proposées.

Ainsi, le projet de loi présente plusieurs modifications à la situation actuelle. Ces modifications devraient viser selon nous :

1 Une meilleure représentativité sur chaque conseil scolaire des points de vue des différents acteurs impliqués dans l'école

Le Conseil des commissaires actuel est constitué de membres de la communauté, élus au suffrage universel pour un mandat de 5 ans. Le parcours de ces personnes et leur niveau de connaissances du système scolaire est peu connu des électeurs et varie d'une commission scolaire à l'autre. Nous sommes d'avis que la présence sur le conseil scolaire d'une plus grande variété d'acteurs et donc de points de vue, est souhaitable. Ainsi, nous apprécions la présence des directions d'écoles, des enseignants et des parents dans la proposition du gouvernement. Par contre, des personnes significatives sont oubliées :

1.1 Présence des jeunes

D'emblée, nous croyons crucial de souligner que les principaux utilisateurs du système, les élèves, ne sont pas représentés sur le conseil scolaire. Nous considérons qu'il s'agit là d'une grave erreur, qui perpétue une carence fréquente, soit l'exclusion des jeunes dans les cercles de décision.

Non seulement les jeunes pourront apporter un point de vue différent aux discussions, mais il s'agira pour eux d'une occasion inestimable de développer une expérience d'apprentissage et de développement des compétences qui les marquera pour la vie. Il ne faut pas simplement les consulter, il faut leur donner le pouvoir de changer les choses et de faire avancer le système d'éducation. Il faut développer chez les élèves leur pouvoir d'influence et de persuasion et ce, dès le jeune âge.

Depuis un certain temps, il y a de plus en plus de plaidoyers afin de bonifier la présence de jeunes au sein de conseils d'administration. Voici une chance en or pour le gouvernement d'envoyer un message fort qui démontrera son engagement envers une meilleure représentation intergénérationnelle.

Les modalités devront être définies, mais nous proposons le modèle suivant :

- **Nombre de places réservées : 2**
 - 1 jeune de 16-17 ans, en 4^e ou 5^e secondaire, qui sera observateur ;
 - 1 jeune de 18 ans, récemment diplômé d'une école secondaire publique.

- **Formation afin d'assurer et de maximiser la place du jeune :**

Des entités comme la Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM) offrent déjà des programmes de formations reconnus et pertinents (nommé *RÉSEAU DES JEUNES ADMINISTRATEURS*) et qui touchent 4 volets importants : **juridique, gouvernance, ressources financières et stratégie**. La JCCM pourrait accompagner les jeunes de Montréal, par exemple, dans le processus d'intégration.

- **Sélection des jeunes :**

Chaque commission scolaire possède déjà des jeunes leaders très impliqués. De plus, chaque Conseil d'établissement (CÉ) réserve déjà des sièges aux élèves. Un choix pourrait être fait parmi ces jeunes.

Nous croyons que le ministère devrait se pencher sérieusement sur la question et proposer une solution et une action efficace à cet égard.

De plus, nous proposons de rajouter le mot « élèves » au titre du projet de loi :

*Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents **et des élèves** au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*

1.2 Présence des ordres d'enseignement

Nous portons également à l'attention du gouvernement qu'il serait souhaitable d'assurer sur le conseil scolaire une meilleure représentativité des différents ordres d'enseignement :

- primaire ;
- secondaire ;
- écoles spécialisées EHDA et
- centres de formation professionnelle

1.3 Présence diverses de parents

En ce qui concerne la représentativité des parents et des membres de la communauté sur le conseil, nous croyons qu'il est important de mettre en place les conditions facilitantes à l'intégration de personnes immigrantes, faibles lectrices ou issues de milieux défavorisés.

1.4 Présence du milieu des affaires et de l'entrepreneuriat

Nous tenons à souligner l'excellent point d'intégrer des personnes issues des quatre milieux suivants, présentés à l'article 153.2 :

- 1 Culture ou des communications
- 2 Municipal
- 3 Employeurs
- 4 Sport ou de la santé

Par contre, nous recommandons de remplacer le point 3 par : **le milieu des affaires et de l'entrepreneuriat**. Cela permettra à différents acteurs, incluant des associations comme les chambres de commerce, de s'impliquer davantage.

Il est certain que le point 3 aura deux effets positifs :

- il donnera un élan à la formation professionnelle et technique, surtout en ces temps où l'enjeu de l'adéquation formation-emploi doit être adressé rapidement ;
- il impliquera davantage le monde de l'entrepreneuriat. Comme vous le savez, il est important de développer l'esprit entrepreneurial chez les jeunes car il est intimement lié à la persévérance scolaire, au désir d'avoir du succès et à la mobilité sociale. Des entrepreneurs chevronnés pourront donc apporter cette perspective qui contribuera aux différents projets éducatifs des écoles.

1.5 Le nombre de personnes sur le conseil

Si le gouvernement désire garder le nombre de membres à 16, tout en impliquant 1-2 jeunes, les enseignants et les différents ordres d'enseignement, voici notre proposition (**avec 50% de la communauté et 50% du milieu scolaire**) :

1 jeunes de 18 ans (et 1 jeune observateur de 16-17 ans)

3 parents d'élèves fréquentant un établissement d'enseignement de la commission scolaire

1 parent d'un élève handicapé ou en difficulté

4 personnes de la communauté, dont 2 qui sont domiciliées sur le territoire de la commission scolaire

2 enseignants (1 primaire, 1 secondaire) et 1 professionnel non enseignant de la commission scolaire

4 directeurs d'établissements d'enseignement de la commission scolaire représentant les ordres d'enseignement.

2 L'amélioration des conditions favorisant l'intensité, la qualité et la continuité de l'engagement des détenteurs de pouvoirs.

Les membres du Conseil scolaire devront être des personnes engagées, qui mettront tous les efforts nécessaires à la compréhension et au suivi des dossiers, prendront des décisions éclairées sur des enveloppes budgétaires importantes et ayant des incidences sur la vie de milliers d'élèves. Conséquemment, ces personnes devront investir du temps et développer des compétences.

Pour assurer la qualité, l'intensité et la continuité de l'engagement de ces personnes, nous recommandons :

- **de maintenir une rémunération.** Nous croyons que cela favorisera l'accès à ces postes pour les personnes de toutes les couches de revenus.
- **de maintenir les mandats de 5 ans (ou minimalement 4 ans),** permettant une plus grande stabilité dans la composition des conseils. Les membres auront également le temps de réaliser une meilleure courbe d'apprentissage.
- **de ne pas maintenir** l'article 153.2 qui stipule que « toute personne intéressée doit être appuyée par un organisme actif au niveau national ou local dans le milieu pour lequel il pose sa candidature ». Nous croyons fermement que cette condition de candidature aura 2 effets :
 - isoler des candidats potentiels qui ne sont pas représentés par un organisme ;
 - créer, dans certains cas, des conflits d'intérêts importants.

3 L'allègement et l'assouplissement des processus décisionnels pour améliorer la réussite éducative des élèves tout en valorisant davantage les enseignants

Les dispositions actuelles proposées dans le projet de loi ne nous paraissent pas comme étant de nature à assouplir et à alléger le système. De plus, **il n'est pas clairement mentionné, dans le projet de loi, que ces changements visent d'abord et avant tout à améliorer la réussite éducative des élèves.**

Nous ne pouvons donc pas conclure ce mémoire sans parler de l'importance des enseignants, qui sont au cœur de la réussite des jeunes. Le projet de loi vise d'ailleurs à les valoriser, non seulement en leur accordant des places sur le conseil, mais également en réitérant leur titre « d'experts essentiels en pédagogie », tel qu'énoncé à l'article 3.

Mais au-delà des libellés, il faut non seulement valoriser les enseignants, mais également les soutenir et les outiller quand ils innovent dans leur enseignement.

Qu'est-ce qu'un pédagogue ? Philippe Meirieu le présentait avec brio :

Être pédagogue c'est avoir une triple préoccupation. Il faut :

- **mobiliser les élèves;**
- **structurer les savoirs ;**
- **accompagner les parcours.**

Mobiliser les élèves :

- c'est leur permettre de s'engager dans un apprentissage;
- c'est stimuler leur intelligence et leur curiosité.

Structurer les savoirs :

- c'est organiser ce qui a été découvert, car il ne suffit pas de découvrir, il faut structurer : les savoirs ne prennent sens que les uns par rapport aux autres et il y a des moments de formalisation nécessaire;
- Formaliser les choses, c'est l'importance :
 - de certains types d'exercices d'entraînement,
 - de certains types d'exercices de mémorisation,
 - de cette approche un peu encyclopédique, au bon sens du terme, qui n'est pas là pour contredire la mobilisation et le projet, mais pour les compléter et permettre d'avoir une vision plus articulée.

Accompagner les parcours :

- parce que chaque élève est différent;
- parce que chaque élève a besoin :
 - qu'on l'aide à trouver les bonnes stratégies d'apprentissage ;
 - qu'on l'aide à surmonter les obstacles ;
 - qu'on l'aide à piloter à sa manière et de la façon la plus efficace ses propres apprentissages.

Fusion Jeunesse travaille à toutes les semaines avec des centaines d'enseignants. Des enseignants qui veulent assurer la réussite de leurs jeunes en les engageant dans leurs apprentissages. Des enseignants qui, parfois/souvent, ont besoin de ressources techniques, humaines ou financières.

Toutes modifications au système actuel devraient donc présenter une démonstration claire et sans équivoque de son impact sur la persévérance scolaire des jeunes et, sans contredit, un réel soutien envers les enseignants... pas juste une place autour de la table.

Conclusion

Avec ce projet de loi, le gouvernement a réellement une opportunité en or d'apporter des changements qui vont non seulement contribuer à l'avancement de notre système d'éducation, mais également à assurer que les jeunes seront enfin dans les cercles de décision.

Saisissez cette chance ! Ayez l'audace de les impliquer correctement et de façon durable.

Fusion Jeunesse soutient la refonte de la loi, à condition que les modifications démontrent clairement leur impact sur la réussite des élèves, intègre davantage ces derniers aux postes décisionnels, assouplisse et allège les procédures administratives, améliore la représentativité des points de vue et la légitimité de ses représentants.

Nous serons ici pour la suite.

Gabriel Bran Lopez

Président fondateur, Fusion Jeunesse
gbl@fusionjeunesse.org

Sarah Houde

Directrice générale, Fusion Jeunesse
shoude@fusionjeunesse.org